

## **Interpellation vélos : changement de braquet pour la mobilité cyclable... à Gland aussi !**

Le 2 juin dernier, le Conseil d'Etat a donné une impulsion intéressante en faveur de la mobilité cyclable. A cette occasion, il a lancé un appel aux Communes pour qu'elles s'y associent.

**Le but de cette interpellation est donc de demander à la Municipalité ce qu'elle entend entreprendre dans ce domaine, en réponse à « l'appel à projets communaux » lancé par le Canton, tant sur le réseau communal que sur le réseau cantonal à Gland et dans la région.**

Rappelons que la Ville a commencé d'encourager le vélo, en particulier via quelques mesures allant dans le bon sens : les zones 30km/h généralisées, le passage sous voies des CFF, les racks sécurisés de la gare, les vélos en libre-service ou les subventions à l'acquisition de vélo.....

Malheureusement, ces dernières années ont aussi été celles d'occasions manquées, tant sur les chaussées strictement communales que celles où il aurait fallu influencer le Canton :

- lors de la création du quartier d'Eikenott, pour sécuriser la rue de l'Etraz jusqu'à la Bichette (on se souvient d'accidents dramatiques sur cette route)
- lors de la (re-)construction du pont de la Vy-Creuse, pour protéger les deux-roues à la montée et éviter les dangereuses sorties des pistes cyclables dudit pont
- lors de l'aménagement de la sortie de la Lignère sur la Route suisse, où la bande cyclable a carrément été sacrifiée
- suite à l'échec des négociations avec Prangins pour un itinéraire le long des voies CFF
- sur la route de Nyon – Pont Farbel, quand Prangins a décidé de barrer la route rejoignant l'Etraz
- le long de la route du Mont-Blanc, et singulièrement sous le pont, alors qu'il y aurait eu la place
- sur les chaussées restées à 50km/h malgré les réticences du Conseil : route de Begnins et Lavasson en particulier
- lors du développement du secteur Falaise – Plage, l'accès protégé à la Plage restant incomplet
- lors des réflexions sur une « autoroute verte » à l'av. de la Gare permettant de rejoindre Eikenott
- pour agir au niveau régional en faveur de la sécurisation de la Route suisse entre le golf et l'usine électrique, ou plus largement sur l'Etraz à la sortie de Vich, etc.

Le Conseil communal a pourtant multiplié les interventions sur ce thème, depuis la première Etude de modération du trafic (du bureau Ortis)... datant de 1993 ! Citons également l'Etude de 2014 promettant des « objectifs et des modalités de mise en œuvre », en réponse aux postulats Martinet de 2010 et Gallay/Freuler de 2013.

Si je rappelle ces « occasions manquées » et les nombreux débats déjà tenus sur le sujet, c'est parce que les itinéraires listés ci-dessous pourraient constituer la base d'une « feuille de route » et d'un plan de mesures rapide et concret, car ils restent totalement d'actualité. Il s'agirait aussi de le faire en étroite collaboration avec les associations concernées, afin de trouver des solutions pertinentes et consensuelles (pour éviter les récentes polémiques comme à Genève ces dernières semaines).

De plus, le Canton, a décidé d'assouplir les conditions de réalisation des aménagements (ex. avec la possibilité de marquages au sol sur des routes de 6.5m de large seulement). Et l'opinion publique a clairement évolué en faveur de ce type de mobilité, que ce soit pour se rendre au travail (et renoncer à une seconde voiture), pour sa santé (cyclotourisme sur notre magnifique réseau de chemins de remaniement), ou pour faire du sport.

D'avance, je remercie la Municipalité du bon accueil qu'elle réservera à cette interpellation.